



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2013

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 11 décembre 2013 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, Conseillère	Ville de Boisbriand
Madame Odette Filion, Conseillère	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général	MRC de Thérèse-De Blainville
Madame Annie Maheu, responsable de l'aménagement et de l'environnement	MRC de Thérèse-De Blainville

2013-12-151

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par	Madame Odette Filion Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 11 décembre 2013 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

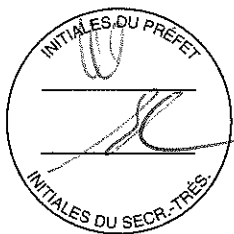
2013-12-152

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par	Madame Madeleine Leduc Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par	Monsieur Richard Perreault Maire Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013
4. PRÉSENTATION/INTERVENANT
 - 4.1. Gestion administrative, financière et du personnel
 - 4.2. Dépôt - Liste de la correspondance au 11 décembre 2013
 - i. Résolution – Adoption des comptes à payer du 28 novembre au 11 décembre 2013
 - 4.3. Dépôt – Dépôt des rapports d'activités du personnel- Novembre 2013



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- 4.4. Résolution – Règlement 13-03 pour déterminer l'endroit, les jours, les heures des séances du conseil, la localisation du bureau du secrétaire-trésorier et de la MRC de Thérèse-De Blainville - 2014
- 4.5. Résolution – Règlement 13-04 pour fixer la quote-part de la SODET pour les années 2014, 2015 et 2016
- 4.6. Résolution – Adoption d'une approche d'appréciation et d'évaluation du rendement du personnel de la MRC par la direction générale
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. Résolution - Demande d'émission de certificat de conformité
 - ii. Blainville : 1418-63, 1418-64, 1423-4
 - iii. Sainte-Anne-des-Plaines : 860-30, 860-33
 - 5.2. Résolution - Demande d'utilisation autre qu'agricole par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Recommandation de la MRC à la CPTAQ
 - 5.3. Résolution - Zones inondables – Procédure administrative interne
6. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
 - 6.1. Résolution – Renouvellement du mandat de monsieur Maxime Gendron à titre de coordonnateur de schéma de couverture de risques
7. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
 - 7.1. Dépôt des procès-verbaux du COBAMIL des séances ordinaires du 7 février 2013, 11 avril 2013, 12 juin 2013, de la séance spéciale du 12 juin 2013 et de l'Assemblée générale annuelle de 2013.
8. DEMANDE D'APPUI
9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-153

OBJET: Adoption – Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2013

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Odette Filion
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 27 novembre 2013, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé avec la modification suivante à la résolution :

11-142 Nomination d'un représentant de la MRC auprès de la CRÉ des Laurentides
Remplacer le nom de Monsieur Ramez Ayoub, Maire de Ville de Lorraine par Monsieur Gilbert Guérette, Conseiller de Ville de Bois-des-Filion et enlever la mention de la durée du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 11 décembre 2013 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2013-12-154

**OBJET: Adoption des comptes payés et à payer
du 28 novembre au 11 décembre 2013**

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 28 novembre au 11 décembre 2013 inclusivement, répartis comme suit : 16 558,74 \$ payés et 65 501,82 \$ à payer pour un grand total de 82 060,56 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt des rapports d'activités du personnel – Novembre 2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, les rapports d'activités pour le mois de novembre 2013 du Directeur général et secrétaire-trésorier et de la Responsable de l'aménagement et de l'environnement.

2013-12-155

OBJET : Adoption – Règlement n° 13-03
Pour déterminer l'endroit, les jours et les heures des séances du conseil, la localisation du bureau du secrétaire-trésorier et de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville pour l'année 2014

ATTENDU QU'en vertu des articles 148 et 148.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE soit et est adopté le règlement n° 13-03 pour déterminer l'endroit, les jours, les heures des séances du conseil, la localisation du bureau du secrétaire-trésorier et de celui de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-156

OBJET : Adoption - Règlement n° 13-04
Amendement au règlement n° 98-2 fixant la contribution financière annuelle des municipalités de la MRC de Thérèse-De Blainville au Centre local de développement (SOJET)

ATTENDU les articles 688.10 et 688.11 du *Code municipal* qui prévoient une contribution obligatoire des municipalités au financement des CLD ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé le 27 novembre 2013 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE soit et est adopté le règlement n° 13-04 amendant le règlement n° 98-2 fixant la contribution financière annuelle des municipalités de la MRC de Thérèse-De Blainville au Centre local de développement (SOJET) pour les années 2014, 2015 et 2016, tel que rédigé.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-157

OBJET : Mise sur pied d'une approche d'appréciation et d'évaluation du rendement du personnel de la MRC par la direction générale

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville ne dispose pas d'un protocole de mise en évaluation de son personnel par la direction générale;

ATTENDU QUE que tout système d'appréciation et d'évaluation devrait avoir pour objectif d'établir un *dialogue commun, juste, objectif et équitable* entre le personnel et la direction d'une institution et ce dans la perspective, d'atteindre les rendements souhaités;

ATTENDU QUE le dialogue, la synergie et la communication systémique entre l'employé et son supérieur immédiat favoriseraient l'amélioration continue des connaissances par un alignement des objectifs et des responsabilités de la personne au sein de l'institution;

Il est proposé par Madame Odette Filion
Conseillère Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE le Conseil accepte la proposition du directeur général, monsieur Kamal El-Batal, afin qu'il procède à une appréciation et évaluation annuelle du personnel de la MRC;

QUE le directeur général de la MRC fasse état de rapport au Conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-158

OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités
de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU que les Municipalités de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Blainville : 1418-63, 1418-64, 1423-4, Sainte-Anne-des-Plaines : 860-30, 860-33, pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, manifeste un intérêt pour le règlement 860-30 de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines et qu'en conséquence, il se retire de toute délibération et s'abstient de voter;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

**Blainville
1418-63**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

➤ **REVOIR** plusieurs éléments techniques.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

Blainville
1418-64

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **CRÉER** la zone I-578 à même une partie de la zone I-574.

Blainville
1423-4

PIIA : Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1423 et ses amendements afin d' :

- **ASSUJETTIR** les travaux d'aménagement paysager et de terrassement sur les terrains riverain au lac de la zone H-515, à des règles relatives à la production de tels plans et leur approbation par le conseil.

Sainte-Anne-des-Plaines

860-30 :

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** les limites de la zone H305 de manière à agrandir les limites de la zone H300.

Sainte-Anne-des-Plaines

860-33 :

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin d' :

- **AJOUTER** au point 2) de l'article 324 sur l'aménagement de terrain, les mots suivants : « *constituant l'aire de stationnement* ».

Il est proposé par

Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par

Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines, soient les règlements : Blainville : 1418-63, 1418-64, 1423-4, Sainte-Anne-des-Plaines : 860-30, 860-33, soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-159

OBJET : Demande d'utilisation autre qu'agricole par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Recommandation de la MRC à la CPTAQ

ATTENDU que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a déposé une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une demande d'utilisation non agricole sur une partie du lot 2 537 666 du cadastre du Québec laquelle s'avère nécessaire pour des fins de régularisation de l'installation d'une conduite d'égout pluvial;

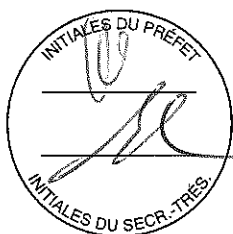
ATTENDU qu'en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la CPTAQ demande à la MRC de lui transmettre une recommandation sur la demande dans les 45 jours suivant la transmission du dossier;

Il est proposé par

Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

appuyé par

Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a procédé à l'analyse de la demande et informe la CPTAQ que celle-ci appuie la demande présentée par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour l'utilisation non agricole sur une partie du lot 2 537 666 du cadastre du Québec;

QUE le rapport de recommandation de la MRC de Thérèse-De Blainville fasse partie intégrante de la présente résolution et qu'une copie de celui-ci soit transmise à la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-160

OBJET : Zones inondables – Procédure administrative interne

ATTENDU que les MRC ont la possibilité d'émettre des dérogations pour certains ouvrages en zone inondable 0-20 ans définis à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU que les demandes de dérogation doivent être accompagnées de documents étoffés pour les évaluer;

ATTENDU que la présente procédure permet de connaître les ouvrages admissibles, les documents devant accompagner la demande ainsi que la façon dont elle sera analysée;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville adopte la procédure administrative interne afin de faciliter le déroulement d'une éventuelle demande auprès de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-161

OBJET : Schéma de couverture de risques : coordination et mandat

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du schéma nécessite une coordination entre la MRC et les sept (7) Villes de son territoire soit, Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville démontre l'intérêt et la disponibilité à assumer le rôle de coordonnateur régional en sécurité incendie pour et au nom de la MRC;

ATTENDU QUE l'article 569 et les suivants du Code municipal du Québec et l'article 468 et les suivants de la Loi sur les cités et villes autorisent une MRC et une municipalité locale à conclure une entente intermunicipale pour définir son fonctionnement et la tarification du service rendu;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville s'engage à libérer M. Maxime Gendron, directeur adjoint au service de la sécurité incendie, pour assumer le poste de coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC pour un maximum de 500 heures au cours de l'année 2013. Tout bloc d'heures supplémentaires doit être autorisé par le conseil de la MRC;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE M. Maxime Gendron bénéficie de l'expertise de M. Pierre Sénécal, directeur du Service de la Sécurité Incendie de la Ville de Bois-des-Filion, à titre de conseiller et d'ancien coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC;

ATTENDU QUE M. Maxime Gendron bénéficie du soutien des membres siégeant au comité du schéma de couverture de risque de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE M. Maxime Gendron bénéficie du soutien de M. Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE la réalisation du schéma de couverture de risques se déroule sous la supervision du comité de sécurité incendie et que ce dernier recommande le renouvellement du mandat de monsieur Maxime Gendron;

ATTENDU QUE le mandat prévu de 5 ans renouvelable à chaque année et aux mêmes termes et conditions;

ATTENDU QUE le présent mandat arrive à échéance le 20 décembre 2013;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville reconduise M. Maxime Gendron, Directeur adjoint du service de la sécurité incendie de la Ville de Blainville à titre de coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC et ce, pour un maximum de 500 heures au cours de l'année 2014;

QUE l'entente entre la Ville de Blainville et la MRC de Thérèse-De Blainville sera reconduite pour l'année 2014 selon les mêmes conditions établies qu'en décembre 2011 : période de signature de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt des procès-verbaux du COBAMIL

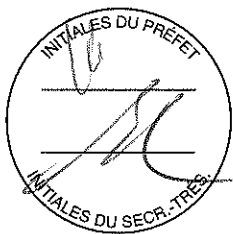
Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, les procès-verbaux du COBAMIL des séances ordinaires du 7 février 2013, 11 avril 2013, 12 juin 2013, de la séance spéciale du 12 juin 2013 et de l'assemblée générale annuelle de 2013.

2013-12-162

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Odette Filion
 Conseillère Ville de Bois-des-Filion


DE lever la présente réunion à 9h30



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Paul Larocque, Préfet


Kamal El-Batal, Directeur général
et secrétaire-trésorier

11 décembre 2013

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2013-12-151 à 2013-12-162 lesquelles ont été adoptées à une assemblée tenue le 11 décembre 2013.

Émis le 11 décembre 2013 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.


Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier